



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 145 /2020

Casablanca, le.....

12 JAN 2020

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 10/2020, relatif aux études techniques et suivi des travaux de construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la Région de Tanger-Tetouan-Al Hoceima à Tanger.

P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, 07 Janvier 2020 à 11 Heures, lieu à la Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 10/2020 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSIFE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFPPT

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°10/2020 : Etudes techniques et suivi des travaux relatifs au projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima à Tanger

Tenue le : 07/01/2020 à 11h.

Étaient présents (voir liste de présence) :

M. BAIZ Mounir	Gold Etudes
M.GUINI Lamjid	NOVEC
Mme OUEDGHIRI Nadia	DP-OFPPT
Mme LOUDGHIRI Zineb	DP-OFPPT

Il a été rappelé séance tenante les critères d'évaluation des capacités techniques des concurrents selon les exigences du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°10/2020.

En premier lieu, il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives aux attestations de références demandées dans le dossier technique et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement précité.

Il a ensuite été rappelé et discuté les exigences ainsi que les critères d'évaluation des offres techniques relatives à l'équipe proposée par les soumissionnaires et prévues dans les articles 5 et 19 du règlement.

Ensuite il a été posé la question suivante :

Question : Concernant les groupements, quels sont les éléments à prendre en compte ?

Réponse : Le règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°10/2020 prévoit dans l'article 5 que pour les groupements il y'a lieu de produire :

- Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

Et conformément à la phase 1 de l'article 19 du règlement de consultation relatif à l'appel d'offre n°10/2020:

- Les offres des groupements seront évaluées conformément à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT.

Direction du Patrimoine

Intersection Route N°11 et Route BO.50- Sidi Maarouf-
Route Nouacer- Casablanca
Fax : (0522) 78.70.31